

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 3 février 2020 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

20-02-03-5212 **Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 3 février 2020 à 19 h 02.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 janvier 2020;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en janvier 2020;
 - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 31 janvier 2020;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en janvier 2020;
- D) Période d'information du maire;
 -
 -
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020;
- 10.2** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2020 (budget);
- 10.3** Procès-verbal de la 2e séance extraordinaire du 20 janvier 2020;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1** Autorisation – Octroi de contrat à Surpresseur 4S pour le remplacement du surpresseur #2 de l'usine d'épuration ;

- 20.2** Autorisation - Entente prévoyant la fourniture d'un service de collecte, de transport et du tri et conditionnement des matières recyclables par la municipalité de Saint-Anicet ;
- 20.3** Autorisation - Entente prévoyant la fourniture d'un service de collecte, de transport et d'enfouissement des déchets par la municipalité de Saint-Anicet ;
- 20.4** Autorisation - Acte de cession entre Les Faubourgs du Haut-Saint-Laurent et la Ville de Huntingdon relative aux lots 6 350 226 et 6 350 227;
- 20.5** Autorisation - Acte de cession entre Les Faubourgs du Haut-Saint-Laurent et la Ville de Huntingdon relative aux lots 6 350 302 et 6 350 303;
- 20.6** Octroi de contrat aux Laboratoires G.S.– Étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols – Rue Dalhousie

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

30.1

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1** Adoption – Règlement no. 926-2020 concernant les animaux, applicable par la Sûreté du Québec;
- 40.2** Adoption – Règlement no. 927-2020 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, applicable par la Sûreté du Québec;
- 40.3** Adoption – Règlement no. 928-2020 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2020;
- 40.4** Avis de motion – Règlement 929-2020 Prolongement des réseaux d'eau et d'égouts sur la rue Dalhousie et le chemin Ridge;
- 40.5** Demande d'une servitude de maintien en état d'un empiètement pour l'immeuble du 57, rue Wellington, lot 3 229 652;
- 40.6** Autorisation – Demande de PIIA –Remplacement de deux enseignes sur l'immeuble du 8 rue Prince, lot 3 230 333 ;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

50.1

60. –VARIA

- 60.1** Approbation - Appui à la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour l'obtention du programme menant au diplôme d'études professionnelles en «mécanique agricole»;
- 60.2** Autorisation - Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC) – Demande d'adhésion annuelle;

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 Monsieur Denis St-Cyr:

70.2 Madame Andrea Geary:

70.3 Monsieur Dominic Tremblay:

70.4 Monsieur Florent Ricard:

70.5 Monsieur Maurice Brossoit:

70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

20-02-03-5213

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 3 février 2020 tel que présenté.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 janvier 2020

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 janvier 2020.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 janvier 2020

Comptes à payer –Janvier 2020

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 31 janvier 2020.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière investissement au 31 janvier 2020

Dépenses d'investissement – Janvier 2020

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de janvier 2020.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en janvier 2020

Comptes à payer –Janvier 2020

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses investissements autorisées au 31 janvier 2020.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

- Il mentionne qu'il a constaté la présence de plats de nourriture un peu partout dans les rues de la Ville. Les plats sont déposés par des personnes inconnues pour nourrir les chats errants. Les gens qui font ça ne réalisent pas que la nourriture attire également d'autres types d'animaux nuisibles.

Période de questions du public

M. Donald Labrie : Il mentionne que le numéro civique de sa résidence est le même que celui de ses deux voisins, mais que lui et l'autre voisin ont une lettre d'ajoutée à la suite du numéro civique. Il demande s'il serait possible de changer les adresses civiques.

Il mentionne qu'il y a plusieurs chats errants dans la municipalité et que des plats de nourriture pour chat sont laissés un peu partout.

Il s'informe de l'avancement du dossier de la vidange des boues.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 13 janvier 2020

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 13 janvier 2020 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

20-02-03-5214

Il est proposé par monsieur Florent Ricard

Appuyé par madame Andrea Geary

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 13 janvier 2020 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 20 janvier 2020 (budget)

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 20 janvier 2020 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

20-02-03-5215

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 20 janvier 2020 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 20 janvier 2020

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la 2e séance extraordinaire du lundi 20 janvier 2020 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

20-02-03-5216

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la 2e séance extraordinaire du lundi 20 janvier 2020 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Octroi de contrat à Surpresseur 4S – Remplacement du surpresseur #2

Considérant le Règlement No 914-2018 sur la gestion contractuelle;

Considérant que certains équipements de la station d'épuration doivent être mis à niveau et qu'à cet effet, le surpresseur d'air no 2 des étangs aérés doit être remplacé;

Considérant que le remplacement d'équipements désuets fait partie des travaux admissibles de priorité no 1 dans le cadre de la TECQ 2019-2023;

Considérant la soumission déposée par Surpresseur 4S pour le remplacement et l'installation d'un surpresseur de modèle ROBUSCHI RBS-126 pour un montant de 33 600 \$ plus les taxes applicables;

20-02-03-5217

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal autorise l'octroi du contrat à Surpresseur 4S pour l'acquisition et l'installation d'un surpresseur de modèle ROBUSCHI RBS-126 pour un montant de 33 600 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 35 275.80 \$ fasse partie de la liste des travaux constituant la programmation des travaux admissibles à réaliser dans le cadre de la TECQ 2019-2023.

Adopté

Autorisation – Signature de l'entente relative à la fourniture de service pour la collecte, le transport et l'enfouissement des déchets par la municipalité de Saint-Anicet

Considérant qu'en vertu des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, les municipalités peuvent conclure une entente de gré à gré pour la fourniture de services;

Considérant l'offre de service soumise par la municipalité de Saint-Anicet pour la collecte, le transport et l'enfouissement des déchets sur le territoire de la Ville de Huntingdon.

20-02-03-5218

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur André Brunette et la directrice générale, madame Johanne Hébert, à signer l'entente

relative à la fourniture de service pour la collecte, le transport et l'enfouissement des déchets par la municipalité de Saint-Anicet.

Que les dépenses relatives à cette entente soient financées à même les crédits des postes budgétaires 02-451-10-446 et 02-451-20-446 des exercices financiers 2020 et 2021.

Adopté

Autorisation – Signature de l'entente relative à la fourniture de service pour la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables par la municipalité de Saint-Anicet

Considérant qu'en vertu des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, les municipalités peuvent conclure une entente de gré à gré pour la fourniture de services;

Considérant l'offre de service soumise par la municipalité de Saint-Anicet pour la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables sur le territoire de la Ville de Huntingdon.

20-02-03-5219

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur André Brunette et la directrice générale, madame Johanne Hébert, à signer l'entente relative à la fourniture de service pour la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables par la municipalité de Saint-Anicet.

Que les dépenses relatives à cette entente soient financées à même les crédits des postes budgétaires 02-452-10-448 et 02-452-21-446 des exercices financiers 2020 et 2021.

Adopté

Acte de cession entre Les Faubourgs du Haut-Saint-Laurent et la Ville de Huntingdon relative aux lots 6 350 226 et 6 350 227 – Projet domiciliaire

Considérant l'entente intervenue entre la Ville de Huntingdon et le promoteur du développement domiciliaire Les Faubourgs du Haut-Saint-Laurent (9397-3824 QUÉBEC INC.), représenté par son président monsieur Stéphane Lasselle;

Considérant que le promoteur doit vendre à la Ville de Huntingdon les lots créés entre la rue Dalhousie et le chemin Ridge portant les numéros 6 350 226 et 6 350 227 du cadastre du Québec à des fins de rues municipales;

Considérant le plan cadastral parcellaire préparé par l'arpenteur-géomètre Vital Roy, daté du 25 novembre 2019, dossier 25250-00, de ses minutes 53199.

20-02-03-5220

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit**

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la cession à la Ville de Huntingdon des lots 6 350 226 et 6 350 227.

Que le conseil municipal mandate Me Nathalie Daoust, notaire dans le district de Beauharnois.

Que les frais d'arpentage, de notaire, d'enregistrement et tout autre frais afférent à la cession sont à la charge du promoteur Les Faubourgs du Haut-Saint-Laurent (9397-3824 QUÉBEC INC.).

Que la vente des dits lots soit libre de toute taxe municipale ou scolaire avec garantie contre tout trouble et éviction et quitte de toute charge, hypothèque et privilège qui pourraient ou auraient pu les grever.

Que le conseil municipal autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de cession par Faubourg du Haut-Saint-Laurent (9397-3824 QUÉBEC INC.) en faveur de la Ville.

Adopté

**Acte de cession entre Les Faubourgs du Haut-Saint-Laurent et la Ville de Huntingdon relative aux lots 6 350 302 et 6 350 303 –
Projet domiciliaire**

Considérant l'entente intervenue entre la Ville de Huntingdon et le promoteur du développement domiciliaire Les Faubourgs du Haut-Saint-Laurent (9397-3824 QUÉBEC INC.), représenté par son président monsieur Stéphane Lasselle;

Considérant que le promoteur doit vendre à la Ville de Huntingdon les lots créés entre la rue Dalhousie et le chemin Ridge portant les numéros 6 350 302 et 6 350 303 du cadastre du Québec à des fins de rues municipales;

Considérant le plan cadastral parcellaire préparé par l'arpenteur-géomètre Vital Roy, daté du 25 novembre 2019, dossier 29250-00, de ses minutes 53200.

20-02-03-5221

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal accepte la cession à la Ville de Huntingdon des lots 6 350 302 et 6 350 303.

Que le conseil municipal mandate Me Nathalie Daoust, notaire dans le district de Beauharnois.

Que les frais d'arpentage, de notaire, d'enregistrement et tout autre frais afférent à la cession sont à la charge du promoteur Les Faubourgs du Haut-Saint-Laurent (9397-3824 QUÉBEC INC.).

Que la vente des dits lots soit libre de toute taxe municipale ou scolaire avec garantie contre tout trouble et éviction et quitte de toute charge, hypothèque et privilège qui pourraient ou auraient pu les grever

Que le conseil municipal autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de cession par Faubourg du Haut-Saint-Laurent (9397-3824 QUÉBEC INC.) en faveur de la Ville.

Adopté

Octroi de contrat aux Laboratoires G.S. – Étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols – Rue Dalhousie

Considérant la soumission déposée par Les Laboratoires G.S. pour la réalisation d'une étude géotechnique et une caractérisation environnementale des sols en rapport aux travaux de la rue Dalhousie.

20-02-03-5222

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie un contrat à la firme Les Laboratoires G.S. pour un coût de 21 100 \$ plus les taxes applicables selon les termes de la soumission.

Que la dépense de 22 152,36 \$ soit financée à même les crédits disponibles du fonds général de l'exercice financier où ces dépenses seront engagées dans l'attente de l'approbation du règlement d'emprunt no 929-2020 relativement à l'objet de ces travaux qui prévoira le renflouement du fonds général pour le montant des dépenses engagées.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Aucun sujet.

40. RÉGLEMENTATION

Adoption du Règlement 926-2020 concernant les animaux, applicable par la Sûreté du Québec

Considérant que le maire André Brunette a donné un avis de motion, présenté et déposé le projet de règlement à la séance ordinaire du 13 janvier 2020;

Considérant que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement.

20-02-03-5223

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le Règlement 926-2020 concernant les animaux, applicable par la Sûreté du Québec.

Adopté

Adoption du Règlement 927-2020 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, applicable par la Sûreté du Québec

Considérant que le maire André Brunette a donné un avis de motion, présenté et déposé le projet de règlement à la séance ordinaire du 13 janvier 2020;

Considérant que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement.

20-02-03-5224

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le Règlement 927-2020 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, applicable par la Sûreté du Québec.

Adopté

Adoption du Règlement 928-2020 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2020

Considérant que le maire André Brunette a donné un avis de motion, présenté et déposé le projet de règlement à la séance ordinaire du 13 janvier 2020;

Considérant que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement.

20-02-03-5225

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le Règlement 928-2020 établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2020.

Adopté

Dépôt, présentation et avis de motion - Règlement No. 929-2020 décrétant une dépense de 1 450 000 \$ et un emprunt de 1 450 000 \$ pour la réalisation des travaux de prolongement des réseaux d'égout pluvial, d'égout sanitaire et autres travaux connexes sur la rue Dalhousie.

Avis de motion est donné par monsieur Dominic Tremblay selon lequel le Règlement numéro 929-2020 décrétant une dépense de 1 450 000 \$ et un emprunt de 1 450 000 \$ pour la réalisation des travaux de prolongement des réseaux d'égout pluvial, d'égout

sanitaire et autres travaux connexes sur la rue Dalhousie sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement 929-2020 est présenté et déposé par monsieur Dominic Tremblay.

Demande d'une servitude de maintien en état d'un empiètement pour l'immeuble du 57, rue Wellington, lot 3 229 652

Considérant qu'une servitude de maintien en état d'un empiètement est demandée pour l'immeuble du 57, rue Wellington, Huntingdon, connu et désigné comme étant le lot 3 229 652 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Huntingdon, dont la propriété appartient à Diane Tousignant et Stephens Pelletier ;

Considérant que la Ville de Huntingdon est propriétaire de l'immeuble visant cette servitude d'empiètement dont la désignation est connue et désignée comme étant le lot 3 230 041 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Huntingdon, étant la rue Wellington;

Considérant qu'une partie de l'escalier, de la galerie et de l'abri sont érigés sur le lot 3 230 041 empiètent respectivement sur une distance de 0.75 mètre vers le Nord-est et vers le Sud-ouest et de 9 mètres vers le Nord-ouest et vers le Sud-est sur le lot 3 230 041, propriété de la Ville de Huntingdon;

Considérant ces empiètements en la manière décrite au certificat de localisation préparé par Pierre Meilleur, arpenteur-géomètre, en date du 18 décembre 2019 sous le numéro 7797 de ses minutes ;

Considérant que cette servitude de maintien en état est consentie à la condition que la perte à plus de 75% du fonds dominant entraînera l'extinction de la servitude établie par les présentes;

Considérant que la Ville ne subit aucun préjudice résultant de cet empiètement;

Considérant que tous les frais de cette demande de servitude sont à la charge du demandeur.

20-02-03-5226

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise la servitude de maintien en état d'un empiètement , aux frais du demandeur, pour l'immeuble du 57, rue Wellington, Huntingdon, connu et désigné comme étant le lot 3 229 652 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Huntingdon, dont la propriété appartient à Diane Tousignant et Stephens Pelletier .

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de servitude d'empiètement rédigé par Me Nathalie Daoust, notaire dans le district de Beauharnois.

Adopté

Demande de PIIA –Remplacement de deux enseignes sur l'immeuble du 8 rue Prince, lot 3 230 333

Considérant qu'un projet de remplacement de deux enseignes pour l'immeuble situé au 8, rue Prince, lot 3 230 333 propriété de la Caisse Desjardins du Haut-St-Laurent a été déposé pour étude au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Huntingdon (CCU);

Considérant que le projet prévoit le remplacement de l'enseigne apposée sur la façade principale extérieure et celle apposée sur le côté latéral droit de l'immeuble;

1^{re} enseigne en façade de l'immeuble

Considérant que l'enseigne formée d'un logo et de lettres individuelles illuminées de couleur verte apposée sur la façade de l'immeuble aura une dimension de 0.70 mètre de hauteur par 3.25 mètres de largeur, pour une superficie approximative de 2.28 mètres carrés ;

2^e enseigne du côté latéral droit de l'immeuble

Considérant que l'enseigne formée d'un logo et de lettres individuelles illuminées de couleur verte apposée sur le côté latéral droit de l'immeuble aura une dimension de 1.04 mètre de hauteur par 0.91 mètre de largeur, pour une superficie approximative de 0.94 mètre carré ;

Considérant que le CCU recommande au Conseil municipal d'approuver le projet de remplacement des deux enseignes;

Considérant les dispositions du règlement no. 637-2001 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

20-02-03-5227

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr

Appuyé par madame Andrea Geary

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon autorise le projet de remplacement des deux enseignes pour l'immeuble, situé au 8, rue Prince, lot 3 230 333 propriété de la Caisse Desjardins du Haut-St-Laurent selon le projet soumis.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Aucun sujet.

60. VARIA

Appui à la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour l'obtention du programme menant au diplôme d'études professionnelles en «Mécanique agricole»

Considérant le besoin des industries de la région d'avoir des mécaniciens d'équipements agricoles compétents et formés à la fine pointe des dernières technologies;

Considérant que l'activité agricole est au cœur de l'activité économique régionale;

Considérant que le territoire desservi par le centre de formation professionnelle est principalement agricole;

Considérant que le programme d'études Mécanique agricole (ouvriers agricoles) se retrouve parmi les programmes visés dont la perspective d'emploi est jugée excellente au Québec et bonne en Montérégie;

Considérant les investissements et contributions apportés depuis janvier 2015 au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome afin d'y construire un nouvel atelier, de faire l'acquisition de certaines machineries et de réaménager certains locaux utilisés;

Considérant la contribution des entreprises de la région qui fait preuve des besoins de main-d'œuvre et de la mobilisation du milieu.

20-02-03-5228

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que la ville de Huntingdon appuie la demande de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour offrir le programme d'études professionnelles « Mécanique agricole » au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome afin de répondre aux besoins de la région.

Adopté

Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC) – Demande d'adhésion annuelle

Considérant que la SCABRIC est un organisme sans but lucratif voué à l'amélioration de la qualité des eaux et des sols du bassin de la Zone Châteauguay;

Considérant que la Ville croit en l'importance d'appuyer l'organisme dans sa démarche de conscientisation de notre vulnérabilité face à la pollution de l'eau, au manque d'eau ou à la mauvaise gestion de l'eau et des sols qui nous entourent.

20-02-03-5229

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal adhère à la SCABRIC et accepte de verser le montant de la cotisation annuelle de 100\$ afin d'être membre municipal.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

Monsieur Denis St-Cyr : Les états financiers de l'Office municipal d'habitation du Haut-Saint-Laurent seront déposés le 11 février prochain.

Monsieur Dominic Tremblay Il a bon espoir qu'il sera possible de visiter le nouveau garage municipal d'ici la prochaine réunion du conseil.

Monsieur Florent Ricard : Le Marché Fermier du comté de Huntingdon a distribué sa nouvelle publicité annonçant les marchés d'hiver.

M. Rémi Robidoux : La directrice de l'aréna de Huntingdon a remis sa démission. Des candidats ont été rencontrés pour combler le poste vacant.

Monsieur André Brunette : Il mentionne qu'il y aura une rencontre de prévue le 13 février prochain pour un projet de centre médical. La Ville de Huntingdon travaille sur ce dossier en partenariat avec 6 autres municipalités. Le conseil municipal estime qu'il est important pour la communauté de maintenir la présence d'un centre médical à Huntingdon.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

20-02-03-5230

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19 h 48.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière